

La Société des

Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Au bassin Louise, un zonage
contraire à l'intérêt public.

**Demande de rencontre avec le Directeur de l'aménagement de la Ville
dans le cadre de la révision de la réglementation du zonage dans le Vieux-Québec.**

Québec, le 1^{er} septembre 2008

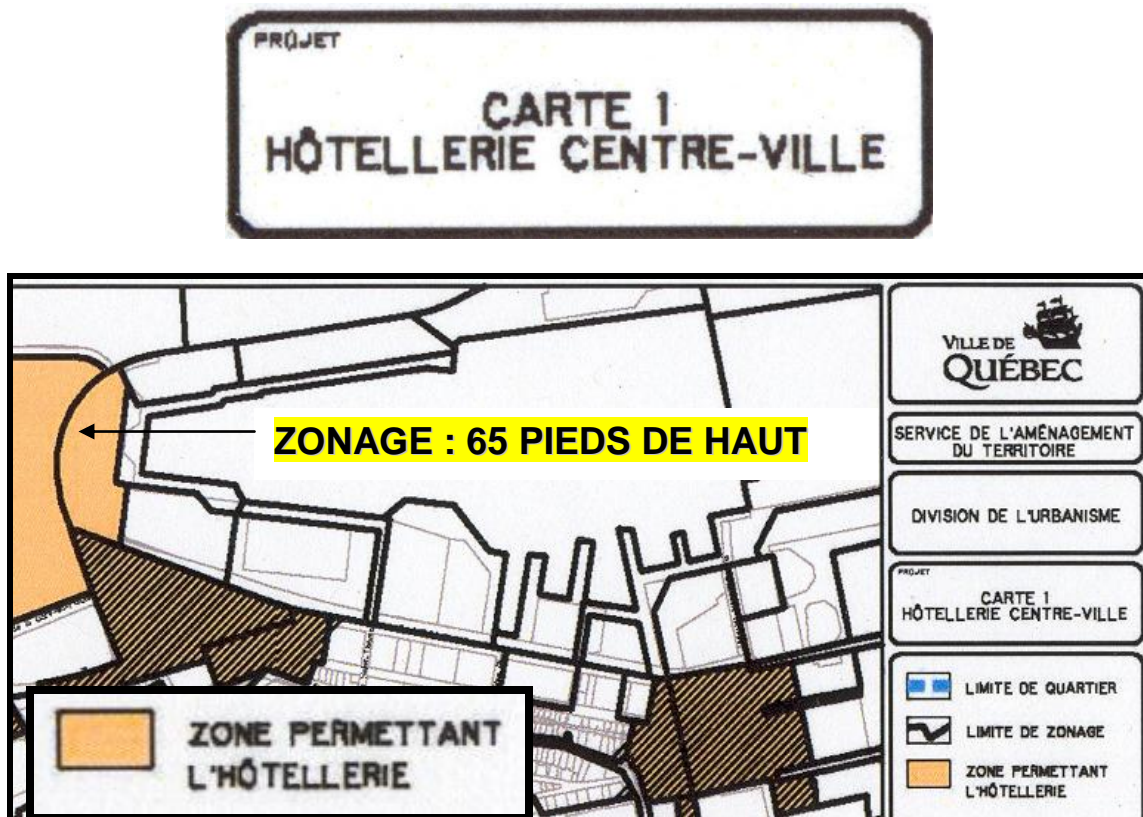
Monsieur Fernand Martin
 Directeur de l'Aménagement
 Ville de Québec
 2, rue des Jardins, Québec

Objet : au bassin Louise, un zonage contraire à l'intérêt public.

Monsieur le Directeur,

L'actuel projet de révision de la réglementation du zonage de l'hôtellerie dans le Vieux-Québec témoigne d'une volonté de l'Administration municipale de privatiser l'espace public à la tête du bassin Louise, de maintenir les privilèges du club privé nautique qui en monopolise l'usage et d'en interdire définitivement l'accès à la population. Ce projet de privatisation d'un rivage urbain stratégique est contraire à l'intérêt public, aussi bien des résidents de Québec que de l'ensemble des citoyens du Québec et du Canada.

En outre, privatiser le littoral public en cet endroit est contraire : 1) aux orientations du PDAD; 2) à la volonté expresse des élus de l'Arrondissement de La Cité; 3) à la décision de l'Exécutif de la ville en date du 25 mai 1992; 4) à l'engagement électoral du parti du Renouveau municipal (RMQ); 5) à l'intérêt manifesté par le maire Labeaume envers le projet d'ouvrir au public une partie du bassin Louise; 6) aux réglementations actuelles sur la protection de l'environnement.



1. Contraire aux orientations du PDAD

Les orientations du PDAD sont claires en ce qui concerne le bassin Louise. Les fonctions d'hôtellerie devraient, selon ces dernières, en être exclues. En effet, la Ville désire « affecter ce secteur à des fins publiques et récréatives associées au fleuve, en cherchant entre autres à accroître l'accès à l'eau ». Visuellement, le Plan 10 du PDAD confirme cette vocation de « récréation, parc, espace vert, conservation naturelle et équipement récréo-touristique régional » (plan ci-dessous). Pourtant, voilà que le zonage permet l'implantation d'un édifice qui privatisera l'espace public riverain. Est-on ici en présence du « meilleur encadrement bâti » que souhaite par ailleurs (*et contradictoirement*) le PDAD?



2. Contraire à la volonté des élus de l'Arrondissement

Les élu(e)s de l'Arrondissement de La Cité sont majoritairement en faveur de l'aménagement d'une plage publique au bassin Louise et l'Administration en est parfaitement informée. Néanmoins, cette dernière persiste à maintenir une zone permettant l'hôtellerie en tête de bassin avec une hauteur de construction permise de 20 mètres. Or, une telle fonction signifierait l'impossibilité de tous usages publics éventuels de ce plan d'eau par la population.

3. Contraire à la décision de l'Exécutif de la ville (25 mai 1992)

Le 25 mai 1992, dans le cadre d'une révision du plan directeur des quartiers du Vieux-Québec/Basse-Ville et Cap-Blanc, Mme Winnie Frohn, vice-présidente du Comité exécutif, présenta au Conseil municipal les orientations d'aménagement proposées par la ville pour le bassin Louise: « En raison du point de vue exceptionnel qu'elle offre sur la marina et sur la falaise, la tête du bassin Louise est quant à elle réservée, conformément au zonage actuel, à la fonction d'espace vert. (...) Quant à la possibilité d'y construire un ou des édifices...elle n'apparaît pas opportune pour la Ville. »

Cette orientation politique d'aménagement n'a jamais été rescindée. La modification discrète et subséquente du zonage, ouvrant la porte à la privatisation du lieu par des fonctions hôtelières, acquiert dès lors un caractère fortement répréhensible. Elle contrevient à l'engagement public pris par la Ville le 25 mai 1992, engagement que les élu(e)s municipaux n'ont jamais publiquement renié. *On trouvera en annexe le texte intégral de ces orientations d'aménagement de la Ville.*

4. Contraire à l'engagement électoral du Renouveau municipal de Québec (RMQ)

L'aménagement d'une plage publique au bassin Louise fait partie des engagements électoraux du Renouveau municipal de Québec.

5. Contraire à l'intérêt manifesté par le maire Régis Labeaume

En réponse à des questions du public, le maire Régis Labeaume a réaffirmé son intérêt pour le projet d'ouvrir une partie du bassin Louise à la population : « Je l'aime beaucoup, votre projet! » (www.gensdebaignade.org/Jaimevotre%20projet.pdf).

6. Contraire à l'intérêt public ainsi qu'à la réglementation sur la protection des rives

Quelle ville (mis à part Québec) élimine encore des espaces publics riverains au centre-ville ? Le remarquable succès du Vieux-Port de Montréal ne suffit-il pas à ouvrir tous les yeux ? Enfin, la réglementation concernant la construction en rive rendra caduque l'implantation d'un hôtel à cet endroit. Ce projet immobilier date d'une époque où le respect de l'environnement littoral et l'accès au fleuve n'entraient pas en ligne de compte.

NOUS DEMANDONS À VOUS RENCONTRER

Compte tenu de vos fonctions de directeur de l'Aménagement, nous sollicitons une rencontre avec vous. Nous désirons en savoir davantage sur les points suivants :

- 1) Qui au juste a décidé que le zonage actuel au bassin Louise ne serait pas modifié durant le présent exercice de révision du zonage au prétexte qu'il fallait attendre les conclusions d'un groupe de travail présentement en réflexion sur l'avenir de ce plan d'eau ? Est-ce l'Administration ou bien les élus de La Cité ? Quels sont les membres de ce groupe de travail ? Quels en sont les collaborateurs ad hoc ? Ce groupe a élaboré divers scénarios : quand terminera-t-il son travail ? Son rapport sera-t-il soumis à un débat public **avant** toute prise de décision par la Ville?
- 2) Le zonage actuel est contraire aux orientations (*apparentes*) du PDAD. Au fait, quelles sont précisément les orientations du PDAD quant aux usages envisagés de l'eau et des rives du bassin Louise ?
- 3) Dans la vision du PDAD, le fleuve et le port sont inexistantes, hormis comme simples « vitrines paysagères ». Pourquoi ?
- 4) Pourquoi l'Administration propose-t-elle un zonage permettant l'hôtellerie à la tête du bassin Louise alors que les élus de l'Arrondissement de La Cité proposent l'aménagement d'un établissement aquatique public précisément au même endroit?

- 5) Pourquoi l'Administration a-t-elle modifié le zonage en tête de bassin *postérieurement* à l'énoncé public des Orientations d'aménagement de la Ville en mai 1992 (en sens exactement contraire), de sorte à privatiser le dernier terrain public dégagé donnant accès au fleuve au centre-ville de Québec? À l'époque, cette décision répondait-elle à une demande de l'Administration portuaire ?
- 6) Pourquoi l'Administration a-t-elle décidé de ne pas donner suite à la Priorité d'action 10 (sur 23) résultant de la consultation publique en vue de l'adoption du Plan directeur de quartier du Vieux-Québec, laquelle se lisait comme suit : « Aménager la tête du bassin Louise en privilégiant la création d'un lieu de baignade et en favorisant son utilisation hivernale. »
- 7) Vers 2002-2003, le Port et la Ville ont mis sur pied un important « Comité de consultation Port-Ville ». Ce comité se réunit à huis clos. Nul document public ne témoigne de son existence. La Ville refuse de rendre publics les comptes-rendus de ses réunions. À titre de directeur de l'Aménagement, vous-même y participez d'office tout comme le conseiller du district du Vieux-Québec et le représentant de la Ville au conseil d'administration du Port.

Quel est donc l'avis des membres de ce comité fédéral-municipal quant à la vocation principale du bassin Louise ? Les comptes-rendus des réunions de ce comité sont-ils transmis aux élu(e)s de l'Arrondissement de La Cité ? Les membres du Conseil municipal en sont-ils saisis ? Sont-ils transmis au gouvernement du Québec ? Est-il besoin de rappeler que la capitale québécoise est une importante ville portuaire et que l'ensemble de la Cité est intéressée par les relations ville-port, et non seulement le représentant du district du Vieux-Québec ?

Voilà le genre de questions que nous entendons aborder avec vous et auxquelles nous désirons obtenir des réponses.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Léonce NAUD, géographe
Président

Société des Gens de Baignade
Pour l'accès et l'usage public des plans d'eau
www.gensdebaignade.org

872, avenue Turnbull, # 2, Québec Canada G1R 2X3

 418 640-0406  NAU@videotron.ca



Bureau du
Comité exécutif

2, rue des Jardins
C.P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec)

COMMUNIQUÉ

EMBARGO : Lundi le 25 mai 1992

La Ville de Québec propose trois principes directeurs pour l'aménagement de la zone portuaire

Québec, le 25 mai 1992 – Dans le cadre de la révision en cours du plan directeur des quartiers du Vieux-Québec/Basse-Ville et du Cap-Blanc, la vice-présidente du Comité exécutif, Mme Winnie Frohn, a présenté ce soir devant le Conseil municipal les orientations d'aménagement proposées par la Ville pour la zone portuaire comprise entre la tête du Bassin Louise et le Quai Brown.

Responsable des dossiers d'aménagement au sein du Comité exécutif, Mme Frohn a d'abord tenu à souligner les conditions du difficile exercice de révision du plan directeur entrepris par la Ville. En effet, en plus des contraintes habituelles reliées à la circulation automobile au centre-ville, de même qu'à la sécurité et au confort des piétons, la Ville doit relever deux défis face à l'aménagement du Vieux-Port, et ce en tenant compte de ses limites budgétaires et réglementaires:

- le premier défi consiste à rechercher le fragile équilibre dans la mise en valeur d'un site exceptionnel de par son voisinage avec l'arrondissement historique et avec le fleuve, site dont l'aménagement est très complexe, notamment en ce qui a trait à la circulation automobile; cette zone en forme d'entonnoir est en effet particulièrement congestionnée en raison de la convergence du trafic provenant principalement des boulevards Charest et Champlain, du tunnel Samson et de la côte de la Montagne;
- le second défi consiste, malgré le désir communément ressenti de réparer certaines erreurs d'aménagement commises à la Pointe-à-Carcy dans l'euphorie de Québec 84, à composer avec les contraintes budgétaires du gouvernement fédéral et de la Société du Port de Québec, qui sont propriétaires de la quasi-totalité des terrains et bâtiments de la zone portuaire.

Trois principes directeurs

La vice-présidente du Comité exécutif a ensuite indiqué les trois principes directeurs ayant présidé aux choix de la Ville pour la zone portuaire, choix qui ont fait l'objet de discussions avec les autorités fédérales et portuaires:

- conformément à l'esprit du rapport Boulet et en vue de renforcer le caractère public du Vieux-Port, améliorer l'équilibre (superficie et interrelations) entre les surfaces construites et les aires non construites vouées à la promenade et à la détente;
- conformément à la position défendue en mai 1989 par le Rassemblement populaire (RP) devant la Commission Boulet¹, renforcer l'achalandage en dehors de la haute saison touristique, autant dans le Vieux-Port que pour les commerces du quartier historique le ceinturant (Petit-Champlain, rues Saint-Pierre et Saint-Paul);
- conformément à la position présentée par le Rassemblement populaire devant la Commission Boulet, utiliser de manière optimale les édifices et équipements existants, «en les réservant à des fonctions récréo-touristiques et culturelles»², lesquelles sont compatibles avec la triple réalité du Vieux-Port définie dans le rapport Boulet, à savoir: «port maritime, promenade publique et site historique»³.

Un espace vert à la tête du bassin Louise

Concrètement, ces trois principes directeurs amènent la Ville à confirmer les usages récréatifs actuels sur les abords nord-ouest du Bassin Louise. En raison du point de vue exceptionnel qu'elle offre sur la marina et sur la falaise, la tête du bassin Louise est quant à elle réservée, conformément au zonage actuel, à la fonction d'espace vert. Toutefois, la Ville y accepterait, pour une période temporaire, l'aménagement d'espaces de stationnement, dans l'éventualité où il n'y aurait vraiment aucune autre solution à l'occasion du chantier du Parc de l'Artillerie et/ou de l'aménagement de la Place René-Lévesque. Quant à la possibilité d'y construire un ou des édifices à vocation institutionnelle, évoquée dans la proposition soumise à la consultation en décembre 1990 dans le cadre du plan d'action sur le quartier Saint-Roch, elle n'apparaît pas opportune pour la Ville.

Le long de la rue Saint-André, en bordure du bassin Louise

La Ville confirme bien entendu l'usage en vigueur au Marché du Vieux-Port, de même qu'au Centre d'interprétation du Port de Québec. Quant à l'ancien site des silos à ciment, silos démolis l'an dernier par la Ville afin de dégager l'intéressante perspective visuelle sur la marina, un parc floral est prévu sur ce terrain appartenant à la Ville.

Pour ce qui est du terrain vacant situé entre le Centre d'interprétation du Port et l'édifice Gauvreau-Beaudry, la Ville s'en tient au zonage actuel, lequel permet la construction d'un édifice affichant un gabarit s'intégrant à la trame urbaine et où l'usage « cinéma » est permis. Lieu destiné à la Maison de l'image (IMAX), cette implantation contribuera à renforcer l'achalandage du site en dehors de la haute saison touristique.

¹ Rassemblement populaire, « Vieux-Port: prendre le leadership en vue de sauvegarder le caractère public d'un site exceptionnel », 25 mai 1989, pp. 4 et 6.

² Idem, pp. 6 et 9.

³ Rapport du Comité consultatif sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy, septembre 1989, p. 54.

Soucieuse de favoriser la venue de nouveaux ménages dans le Vieux-Québec/Basse-Ville, la Ville maintient par ailleurs la vocation principalement résidentielle de l'édifice Gauvreau-Beaudry. On sait que le Conseil municipal a récemment autorisé la SOMHADEC à éventuellement devenir partenaire du recyclage de cet édifice qui pourrait comprendre jusqu'à 100 logements.

La Pointe-à-Carcy : plus de verdure et fréquentée à l'année

Tel que convenu antérieurement avec les autorités fédérales, la Ville consacre les usages et gabarits nécessaires à la réalisation du projet d'école navale. Ce projet, évalué à quelque 35 M \$ et comportant des retombées annuelles de 13 M \$, comprend le recyclage du hangar des Boutiques et la construction des quartiers de l'école navale sur la rue Dalhousie, en face du Gauvreau-Beaudry. Directement reliée à la fonction portuaire, la présence de l'école navale aura d'importantes retombées économiques pour le secteur. Soulignons que la Ville et le gouvernement fédéral s'entendent pour maintenir le plein accès du public à la promenade située entre le Bassin Louise et le hangar des Boutiques.

Par ailleurs, la proposition de la Ville tient compte de l'heureuse décision du gouvernement fédéral de démolir l'édifice du Havre et d'y aménager un vaste espace vert. Après celui des silos à ciment, il s'agira donc du second site construit à être transformé en espace vert dans le Vieux-Port.

Conformément à la position préconisée dès mai 1989 par le Rassemblement populaire devant la Commission Boulet, la Ville se prononce en faveur du recyclage du hangar du Grand-Marché, afin d'y recevoir un centre d'accueil destiné aux croisiéristes⁴, le Muséum des sciences naturelles, de même que des services d'utilité publique. Conforme aux usages permis en vertu du zonage actuel, ce dernier projet, évalué à 6 M \$ et entièrement financé par le secteur privé, devra toutefois faire la preuve de l'importance de son volet « interprétation du fleuve Saint-Laurent ». À la suggestion du promoteur de cet équipement éducatif qui ne manquera pas d'attirer notamment la clientèle scolaire, un comité de suivi, composé de représentants du milieu et de la ville, sera bientôt formé afin d'accompagner l'élaboration finale du concept de musée.

La proposition de la Ville inclut enfin les aménagements paysagers prévus par le gouvernement fédéral et destinés à rehausser la qualité visuelle du terrain de stationnement situé entre le hangar du Grand-Marché et les édifices longeant le côté sud de la rue Dalhousie.

Stationnement en face du Musée de la civilisation

La Ville préconise que l'immense terrain de stationnement en face du Musée de la Civilisation fasse place à un espace vert au-dessous duquel serait aménagé un stationnement souterrain.

Quai Brown (Cap-Blanc)

La Ville et le Port de Québec s'entendent pour exclure la construction résidentielle et privilégier la fonction récréative sur la bande comprise entre le boulevard Champlain et le fleuve, et ce en incluant le Quai Brown où il est possible que de nouvelles installations portuaires voient éventuellement le jour.

⁴ Les coûts de cet investissement public ne sont pas disponibles pour le moment.

Un Vieux-Port plus vert, plus ouvert et renforcé dans son caractère de lieu public fréquenté à l'année.

Mme Frohn a conclu en notant que la réalisation des mesures proposées par la Ville donnera à la population de la région :

- un Vieux-Port plus vert, avec un parc floral le long du Bassin Louise, de même qu'un nouvel espace vert en lieu et place de l'édifice du Havre, des aménagements paysagers ailleurs sur la Pointe-à-Carcy, notamment sur le terrain de stationnement situé derrière les immeubles longeant le côté sud de la rue Dalhousie;
- un Vieux-Port renforcé dans son caractère de lieu public fréquenté à l'année, avec l'implantation du Muséum des sciences naturelles et de la Maison de l'image, le recyclage de l'édifice Gauvreau-Beaudry et la construction des quartiers de l'école navale qui fonctionnera douze mois par année;
- un Vieux-Port mieux intégré à son environnement portuaire et au quartier qui l'entoure, avec l'implantation d'un centre d'accueil des croisiéristes dans le hangar du Grand-Marché, avec la constitution d'un réseau d'équipements culturels de nature à assurer la viabilité des commerces du Vieux-Québec en dehors de la haute saison touristique et avec l'arrivée de nouveaux résidents et résidentes dans ce quartier qui en a grandement besoin;
- un Vieux-Port offrant des percées visuelles améliorées :
 - sur la marina et sur la falaise avec la démolition des deux silos à ciment;
 - sur la falaise et sur le fleuve, avec la démolition de l'édifice du Havre, des passerelles et tubulures (dégagement du magnifique édifice des Douanes) et avec l'enfouissement de l'immense stationnement souterrain en face du Musée de la Civilisation.

Ces propositions s'intégreront d'ici l'automne à la mise en place d'une navette et à l'élaboration d'un nouveau plan directeur pour l'ensemble du Vieux-Québec/Basse-Ville et du Cap Blanc. Le mandat de la firme PLURAM, chargée par la Ville de coordonner cet exercice et dont l'engagement fera l'objet d'une décision au Conseil municipal de ce soir, est décrit au document annexe 1 joint au présent communiqué.

Signalons que la Société du Port de Québec, qui est à réviser son propre plan d'aménagement et de développement, s'est engagé la semaine dernière à travailler en concertation avec la Ville en vue d'arriver à une approche intégrée de la mise en valeur des rives du fleuve et du Bassin Louise.